

## Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible ONU 16.1 – Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

### Indicateur 16.i2 : Victimes de violences physiques et/ou sexuelles

#### Concepts et définitions

##### Définition

Part des personnes interrogées s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles durant l'année précédente, qu'il s'agisse de violences commises au sein de la sphère intrafamiliale ou non.

##### Concepts

Les victimes de violences physiques sont repérées par la question : « Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé qu'une personne vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir intentionnellement toute autre violence physique, en dehors de faits à caractère sexuel ? ».

Les victimes de violences sexuelles sont repérées par les trois questions suivantes : « Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé qu'une personne :

1. tente de vous imposer un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
2. vous impose un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
3. vous impose de subir ou de faire des attouchements au niveau du sexe, de la poitrine, des fesses, des cuisses, vous embrasse de force en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

Seules sont donc prises en compte les violences sexuelles physiques.

##### Champ

Individus de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion, incident le plus récent dans l'année.

##### Commentaires

L'indicateur 16.i2 « **Victimes de violences physiques et/ou sexuelles** » est un indicateur qui rend compte de la prévalence moyenne annuelle des violences, qu'elles soient physiques ou sexuelles, dans la population adulte (18 ans ou plus). Le suivi dans le temps de cet indicateur permet une évaluation de la réduction des formes de violences en France qui constitue la cible 16.1 des objectifs de développement durable de l'ONU.

C'est également un indicateur européen.

## Méthodologie

### Méthode de calcul

Il s'agit du nombre de personnes (pondéré par le poids de chaque répondant) âgées de 18 ans ou plus s'étant déclarées victimes de violences physiques ou de violences sexuelles au cours de l'année civile précédant l'année de l'enquête.

### Désagréations retenues

Par sexe, par type d'atteinte, par type d'auteur.

### Désagréations territoriales

Les données pourront être déclinées par départements en cumulant plusieurs années.

## Source des données

### Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) conduite chaque année, depuis 2022 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Cette enquête a remplacé l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le SSMSI (créé en 2014). En 2020, l'enquête n'a pas pu être menée en raison de la crise sanitaire. En 2021, l'enquête a été menée dans des conditions dégradées et n'a pas abordé les violences sensibles, violences sexuelles et violences au sein du ménage ; elle ne permet donc pas de calculer cet indicateur.

### Champ de l'opération

Plus d'informations sur la [page de présentation de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité](#).

### Périodicité

Annuelle.

### Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Plus d'informations dans l'Interstats Méthode n° 22 sur la refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation ([tome 1](#) et [tome 2](#)).

## Références / Publications

- « [Vécu et ressenti en matière de sécurité, victimation, délinquance et sentiment d'insécurité – Rapport d'enquête édition 2024](#) », ministère de l'Intérieur, octobre 2025.